

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 02 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février à 20 heures 30 mn,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Nans Perrin, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Fabien Plasson donne procuration à Isabelle Baas

Marie-Christine Chaprier donne procuration à Christine Robin

Date de convocation : 26 janvier 2023

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

OBJET : Convention avec l'association « 30 millions d'amis »

La municipalité de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire annexé à la présente convention.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, à hauteur des montants maximums suivants :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

La municipalité de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture.

Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2023-92.
Pour l'année 2023, le coût total est de 900,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention,
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Isabelle Baas

A blue ink signature of Isabelle Baas, consisting of a stylized, cursive letter 'B'.